

# Comité Syndical En synthèse \*

21 septembre et 5 octobre 2022



## Que retenir des réunions du 21 septembre et 5 octobre 2022 ?

\* ce document ne constitue pas une délibération officielle

### UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE PARC

Suite à la démission d'Emmanuel MANDON du fait de son élection à la fonction de député de la 3<sup>ème</sup> circonscription de la Loire, un nouveau Président a été élu par le Comité syndical le 21 septembre. Il s'agit de Charles ZILLIOX, précédemment Vice-Président du Parc et ce depuis 2014.

*« J'ai fait un rêve que je veux ici transformer en vœu ou réalité : c'est qu'à chaque réunion du conseil municipal le délégué au parc puisse rendre compte de l'avancée des travaux de la révision de la charte et de tous les projets du Parc et que les conseils municipaux examinent, au fur et à mesure de son avancement, chaque chapitre de la charte et qu'un retour soit fait à l'équipe du parc. » Charles Zilliox*

### DES DÉLÉGATIONS ET INDEMNITÉS POUR AGIR

Le 21 septembre, le nouveau Président et son Bureau ont reçu une délégation de la part du Comité syndical pour pouvoir assurer leurs rôles respectifs. Ces délégations sont identiques à celles qui prévalaient depuis octobre 2021, tout comme les indemnités allouées au Président et à ses futurs Vice-Présidents (dont la désignation est prévue le 12 octobre en réunion de Bureau).

### UN BUREAU DONT LA COMPOSITION ÉVOLUE

Le 5 octobre, Lisa FAVRE-BAC déléguée de la commune de Pélussin a été élue au Bureau pour le collège du Pilat Rhodanien, en remplacement de Charles ZILLIOX élu Président.

Emmanuel MANDON, délégué de la Région a été élu au Bureau pour le collège de la Région, en remplacement de Patricia PICARD démissionnaire du Bureau.

### UNE DEUXIÈME DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE POUR 2022

Le 5 octobre, le Comité syndical a décidé d'une inscription au budget 2022 de crédits supplémentaires en dépenses et en recettes d'un montant de 110 793,93 € en fonctionnement. Ces crédits permettront la mise en œuvre du projet Paiements pour services environnementaux (PSE) dans le Haut-Pilat, le pilotage du programme européen LEADER du Pilat en 2022, l'animation d'actions en faveur du pastoralisme et l'élaboration du projet agro-environnemental et climatique (PAEC).

## UNE NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE ET BUDGÉTAIRE ADOPTÉE

Le Comité syndical a adopté, le 5 octobre, la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 dont la mise en place se fera à compter du 1er janvier 2023, nomenclature qui devrait se généraliser dans toutes les collectivités territoriales à compter du 1er janvier 2024.

En conséquence de cette adoption, un nouveau mode de gestion des amortissements des immobilisations a été décidé. Tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine. La méthode du prorata temporis sera adoptée à compter du 1er janvier 2023 pour tout nouveau plan d'amortissement.

## DES DÉCISIONS RELATIVES À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité syndical a décidé, le 5 octobre, de la création d'un poste de chargé de mission « biodiversité et trame verte et bleu » pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023 pour accroissement d'activité.

Il a également été décidé d'adhérer au service proposé par le Centre de Gestion de la Loire relatif à la mise en place d'un dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

## LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC AVANCE ...

Le Comité syndical du Parc, ouvert aux élus de la partie ardéchoise et altiligérienne du périmètre d'étude pour la révision de la charte du Parc, a pris connaissance le 21 septembre des résultats de l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte actuelle par ses différents signataires ainsi que des 7 Défis à relever sur la période 2026-2041. Ces défis ont été identifiés à l'issue du diagnostic, de l'évaluation et des travaux de concertation lors de « grands cafés ».

Les défis sont les suivants :

1. Rencontre et liens humains : Comment connecter les habitants autour d'un même sentiment d'appartenance au Pilat et élaborer collectivement un récit commun ? Comment les impliquer davantage dans la mise en œuvre du projet de territoire ?
2. Coopération et mutualisations : Comment développer les connexions entre les villes et la campagne, entre les territoires, entre les acteurs publics et privés ?
3. Reconquête et préservation : Comment protéger la biodiversité, reconnaître et valoriser les services rendus par les éco-systèmes naturels ?
4. Pouvoir et responsabilité : Comment s'assurer d'une application optimale des préconisations de la charte du Parc ?
5. Économie et durabilité : Comment sortir du clivage écologie – économie et allier sobriété et développement ?
6. Transition et adaptation : Comment s'assurer une capacité à agir sur les enjeux de l'avenir et tendre vers une plus grande résilience alimentaire, climatique, démocratique...?
7. Ouverture et accueil : Comment être hospitalier dans des conditions pérennes et gérer les flux d'entrée et de sortie ? Comment articuler la renaturation des villes et l'urbanisation des campagnes ?

Le 5 octobre, le Comité syndical élargi, a commencé à réfléchir sur des objectifs à atteindre en 2041 et sur des actions à mener pour atteindre ces objectifs. Ces travaux sont consultables ici

L'ensemble des travaux relatifs à la révision de la charte sont accessibles sur le site internet du Parc du Pilat : <https://www.parc-naturel-pilat.fr/destination2041/>



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
[info@parc-naturel-pilat.fr](mailto:info@parc-naturel-pilat.fr)  
[www.facebook.com/Parcdupilat](https://www.facebook.com/Parcdupilat)

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)